

Règlement sur le renouvellement annuel des licences d'entraîneur de Swiss Ice Skating

SITUATION DE BASE

➤ Formation

Les entraîneurs professionnel(le)s et les titulaires d'une licence B ou A de Swiss Ice Skating peuvent obtenir une licence d'entraîneur de Swiss Ice Skating, valable pour une saison. Ils apparaissent sur le site internet de Swiss Ice Skating comme «Entraîneurs avec licence d'entraîneur valable pour la saison 2024-25» y compris le club dans lequel ils sont actifs. Les entraîneurs qui ne sont pas actifs dans un club ou chez Swiss Ice Skating ne peuvent pas obtenir de licence d'entraîneur valable de Swiss Ice Skating. Ils sont marqués sur la liste des entraîneurs professionnels ou des entraîneurs titulaires d'une licence A ou B chez Swiss Ice Skating. Les entraîneurs nationaux reçoivent automatiquement une licence d'entraîneur valable de Swiss Ice Skating.

➤ Qui a besoin d'une licence d'entraîneur de Swiss Ice Skating?

Faut-il renouveler sa licence d'entraîneur chaque année?

Non, ce n'est pas nécessaire. On ne perd pas son statut d'entraîneur professionnel ou d'entraîneur titulaire d'une licence A ou B, mais on ne figure pas sur le site internet de Swiss Ice Skating comme «Entraîneur titulaire d'une licence d'entraîneur valable pour la saison 2024-25».

Les organismes responsables qui reçoivent toutefois des fonds de la promotion de la relève ont besoin d'au moins un entraîneur professionnel titulaire d'une licence d'entraîneur de Swiss Ice Skating valable.

➤ Durée de validité saison 2024-25

La licence d'entraîneur de Swiss Ice Skating de la saison 2024-25 est valable pendant la période du 1 mai 2024 au 30 avril 2025.

OBLIGATION DE FORMATION CONTINUE

➤ Système de points

Les entraîneurs professionnels ou les entraîneurs titulaires d'une licence A ou B de Swiss Ice Skating doivent suivre diverses formations continues **entre le 1er janvier 2023 et le 30 avril 2024** et avoir obtenu un total **d'au moins 100 points** ou plus pour pouvoir obtenir une licence d'entraîneur valable dans la saison 2024-25 de Swiss Ice Skating. Si le nombre de points est supérieur, ils seront reportés sur la saison suivante. Tous les entraîneurs recevront en décembre 2023 un formulaire qu'ils devront remplir et envoyer spontanément à la responsable de la formation de Swiss Ice Skating (cornelia.leroy@swissiceskating.ch) avant le 30 avril 2024.

Les cours / formations continues et situations suivantes donnent des points:

50 points

- Module perfectionnement des entraîneurs professionnels et des entraîneurs licenciés
- Journées des entraîneurs Macolin

20 points

- Par jour de cours suivi des formations continues de la Formation des entraîneurs Suisse
- Par formation continue suivie (ASMP)
- Par engagement en tant qu'entraîneur lors des activités du cadre national de Swiss Ice Skating
- Par formation continue suivie ayant un lien avec la profession d'entraîneur
- Entraîneur d'un(e) athlète avec SOC Or, Argent ou Bronze.
- Engagement en tant que mentor-coach pour la licence B de Swiss Ice Skating (par candidat(e) que l'on encadre)

10 points

- Entraîneur de 5 athlètes ou plus, titulaires d'une SOTC R pour la saison 2023-24.
- Entraîneur de 3 athlètes ou plus, titulaires d'une SOTC N pour la saison 2023-24.
- Entraîneur d'au moins un(e) athlète / couple / équipe ayant remporté une médaille aux Championnats suisses 2024.

CONDUITE ETHIQUE

➤ Statuts en matière d'éthique

Tous les entraîneurs titulaires d'une licence d'entraîneur de Swiss Ice Skating valable agissent conformément au statuts en matière d'éthique du sport Suisse.

COOPÉRATION AVEC SWISS ICE SKATING

➤ Ambassadeur

Les entraîneurs titulaires d'une licence d'entraîneur de Swiss Ice Skating valable sont les ambassadeurs de Swiss Ice Skating et connaissent le contenu des formations et formations continues des entraîneurs ainsi que les règlements de Swiss Ice Skating.

➤ Participation à des formations continues

Les entraîneurs titulaires d'une licence d'entraîneur de Swiss Ice Skating valable suivent les formations continues de Swiss Ice Skating.

ENLÈVEMENT DE LA LICENCE

➤ Points non atteints

Si pour une raison quelconque, un entraîneur n'a pas atteint les 100 points nécessaires au cours de la période de 16 mois, il n'obtient pas de nouvelle licence d'entraîneur. Il peut toutefois obtenir une nouvelle licence pour l'année suivante.

➤ **Violation des règles éthiques**

En cas d'infraction systématique avérée, la licence d'entraîneur de Swiss Ice Skating est retirée avec effet immédiat et le club dans lequel l'entraîneur travaille est informé en conséquence. Après un retrait, aucune licence d'entraîneur de Swiss Ice Skating ne peut être demandée pendant les 5 années suivantes.

➤ **Manque de coopération**

Les entraîneurs qui n'assument pas leur rôle d'ambassadeur de Swiss Ice Skating, qui parlent publiquement en mal de la fédération et qui ne cherchent pas le dialogue avec la fédération reçoivent un carton jaune (avertissement). Cette sanction s'accompagne d'un entretien avec le/la responsable de la formation et au moins un membre de la KAT (commission formation entraîneur). En cas de distribution d'un carton rouge, la licence d'entraîneur est retirée pour la saison en cours. En cas de demande pour la saison suivante, un entretien est d'abord organisé avec le secrétariat général et le/la responsable de la formation, ainsi qu'avec une délégation de la KAT. Après cet entretien, on évalue si une licence d'entraîneur peut être accordée pour la saison suivante. Tous les autres points nécessaires à l'obtention d'une licence d'entraîneur doivent bien entendu être remplis.

Approuvé le 25.05.2023 par le comité de Swiss Ice Skating.